

<http://ugtg.org/~apache/spip.php?article626>



NAO 2009 dans les entreprises de sécurité

- Actualité -



Date de mise en lignemercredi 29 octobre 2008

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Kon tout lé fwa on kanmawad ké ba on intewvyou a on jounal papyé, nou ké fè léfo dè rékipéré é mété'y asi sit entewnet annou. Nou ka komansé épi on entwètyen Patrice GUILLAUME, responsab a Sèktè Sékirité ba FwansAnti.

France - Antilles : Quel est le climat avant les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) pour 2009 ?

Patrice Guillaume : Il faut savoir que ces accords ont été signés entre L'UGTG et les collectifs des patrons de la sécurité. Si certains ont adhéré, d'autres sont encore réticents. Mercredi 15 octobre s'est tenue une réunion avec l'ensemble des patrons. Il fallait trouver des solutions pour mettre en application ces accords de 2008. Cependant, il n'est pas question de renégocier. Pour les patrons qui ne peuvent pas les appliquer, nous allons étudier avec eux les possibilités dont ils disposent. Pour ceux qui ne le veulent pas, nous souhaitons que l'obstination fasse place à la raison.

F-A : En quoi consiste ces accords ?

Patrice Guillaume : Le 30 juillet 2008, un certain nombre d'accords portant sur 9 points et prenant effet le 1er août 2008 ont été signés. Parmi ces points nous pouvons déjà en citer trois :

- ▶ **La reconversion**, pour laquelle il s'agit de trouver une solution en termes de changement d'affectation ou de reconversion à partir de 55 ans.
- ▶ **Pour la médecine du travail**, il a été décidé que deux visites médicales soient programmées sur certains sites.
- ▶ **Et en ce qui concerne le casier judiciaire**, un rendez vous sera pris avec les instances de l'Etat afin de demander l'application **de l'article 6 de la loi N° 83-629 du 12 juillet 2003** relatif aux conditions individuelles pour exercer le métier d'agent de sécurité, d'une part ; et, d'autre part, les situations individuelles seront étudiées au cas par cas avec les différentes instances patronales et syndicales savant toute demande de licenciement. Ce qui constitue une très belle avancée.

F-A : Quelles sont les grandes lignes des NAO de 2009 ?

Nous faisons dans la continuité. Et, dans les accords de 2009, nous trouvons un certain nombre de rendez-vous ; notamment pour la rédaction d'une convention collective de la Guadeloupe, relative au métier de la sécurité. Un chantier très important.

Il est question aussi de mettre l'accent sur la formation qui devient de plus en plus une nécessité. Et parmi les autres points, la grille de salaire ; sans oublier l'amélioration des conditions de travail...

Entretien : **Jérémy CARLTON**
France Antilles - Edition du 23.10.2008